



Estimer le montant de votre subvention et saisir votre plan de financement sous EURO-PAC

La saisie d'une demande d'aide EURO-PAC nécessite d'estimer la subvention publique nécessaire à votre projet. Cette subvention comprend les aides européennes et les aides des financeurs nationaux que sont la région, votre département ainsi que ponctuellement celle des agences de l'eau de votre territoire.

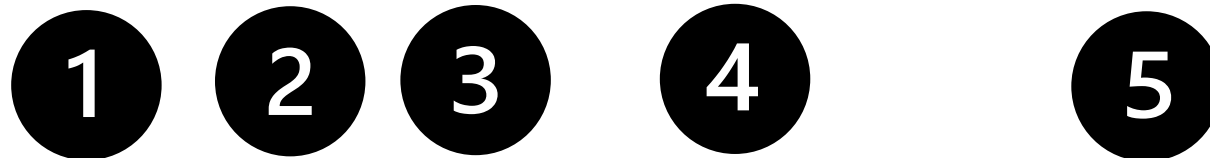
Pour se faire, vous devez :

1 Lister vos dépenses pour réaliser votre projet et estimer le total de vos dépenses :

A l'aide des devis que vous avez retenus, vous devez renseigner toutes les dépenses du projet dans le fichier Excell, tableau synthétique des dépenses (qui se trouve dans le dossier pièce à joindre dans le zip obtenu en cliquant sur « télécharger le règlement complet » de la page d'accueil du dispositif.

Dans le fichier Excell, aller dans l'onglet « dépenses sur devis ».

Pour que votre demande soit recevable, vous devez à minima remplir les colonnes marquées d'un astérisque rouge au moment de la validation de votre dossier.



euro-pac		Dépenses sur devis (ou justificatifs équivalent)										
1	2	Description de la dépense*	Dénomination du fournisseur*	Identifiant du justificatif*	Poste de dépenses*	Présence d'un marché public	Montant Présenté HT*	Montant HT du devis comparatif n°2	Montant HT du devis comparatif n°3	Le cas échéant, nom du référentiel de coût utilisé	Le cas échéant, montant calculé par le référentiel utilisé	Commentaire
3	4	(nature de la dépense indiquée sur le devis ou sur le justificatif de dépense. Ex : désignation de l'article, de l'objet...)	(nom de l'entreprise, de la structure émettrice du devis ou du justificatif de la dépense retenue)	(information présente sur le justificatif joint. Ex: numéro de devis, date de la capture d'écran, numéro de lot si marché public...)	(poste de dépenses à sélectionner dans le menu déroulant une fois le volet concerné renseigné à la colonne précédente)	(absence ou type de marché public à sélectionner dans le menu déroulant)	(montant présenté HT, en euros)	(obligatoire pour les dépenses entre 4 000 € et 90 000 €)	(obligatoire pour les dépenses > 90 000 €)	(à remplir uniquement en cas d'utilisation d'un référentiel de coût)	(à remplir uniquement en cas d'utilisation d'un référentiel de coût)	(le cas échéant, justifier la présence d'un montant supérieur au d'indiquer tout commentaire au service)
1												
2												
3												
4	1											
5	2											
6	3				Réseau d'irrigation							
7	4				Stockage d'eau pluviale							
8	5				Protection contre les aléas climatiques (équipements antigel, anti-grêle...)							
9	6				Aires de lavage							
10	7				Implantation, entretien de haies/alignements d'arbres							
11	8				Matériel d'amélioration de la structure des sols							
12	9				Matériel de semis spécifiques							
13	10				Matériels d'épandage des engrais de ferme							
14	11				Matériels de substitution aux herbicides ou autre phytosanitaires							
15	12				Matériels permettant la réduction des intrants culturaux							
16	13				Outils numériques d'aide à la décision et matériels de guidage							
17	14											
18	15											
19	16											
20	17											

Navigation: Notice d'accueil | **Dépenses sur devis** | Synthèse

1- Décrire ligne par ligne chaque dépense.

2 et 3 - Renseigner dans quel devis se trouve la dépense

4 – Avec la liste déroulante, choisir le poste de dépense ou sera affecté la dépense via une liste déroulante. Ce poste permettra à l'instructeur d'établir son calcul

5 - Indiquer le montant HT de la dépense

Une fois la saisie faite, le total de vos dépenses se calcule automatiquement dans l'onglet « synthèse des dépenses » du fichier Excell.

Ce montant est à ressaisir dans le champ « montant total des dépenses présentées » (onglet dépenses prévisionnelles) (cf. capture d'écran ci-dessous). Le fichier Excell complété est à insérer dans le champ qui suit.

Etape Demande

INVITER DES COMPTES À COLLABORER

Caractéristiques du demandeur
Compléments d'informations sur l'exploitation
Caractéristiques du projet
Description de l'opération
Description des travaux et investissements

Indicateurs transversaux
Dépenses prévisionnelles
Marché Public
Plan de financement prévisionnel du projet
Plan de financement prévisionnel - Pièces justificatives

Engagements du demandeur
Informations complémentaires

Dépenses présentées

Montant total des dépenses présentées*
 €

Tableau synthétique des dépenses ⓘ*

+Ajouter un fichier
Ajouter un fichier depuis mon porte-documents
Ou glissez-déposez ici. (Taille max. 15 Mo)

Devis présentés

+Ajouter un fichier
Ajouter un fichier depuis mon porte-documents
Ou glissez-déposez ici. (Taille max. 15 Mo)

Vérification du caractère raisonnable des coûts

2ème devis comparatif ⓘ

+Ajouter un fichier
Ajouter un fichier depuis mon porte-documents
Ou glissez-déposez ici. (Taille max. 15 Mo)

2 Estimer le total de vos dépenses éligibles :

Retirer du montant total présenté, la somme totale de vos dépenses non éligibles. Pour cela vérifier pour chaque ligne de dépense si celle-ci est bien éligible dans l'arrêté ou la notice de demande d'aide.

Vous obtenez une estimation du total de vos dépenses éligibles (DET) de votre projet sur le dispositif. Ce total sera aussi calculé par le service instructeur.

C'est à partir de ce total (DET) que vous devez raisonner vos calculs.

3 Estimer votre plafond des dépenses éligibles :

Selon votre situation, le DET (total de dépenses éligibles) peut être plafonné. C'est-à-dire que le montant total des dépenses éligibles qui servira au calcul de la subvention ne peut dépasser un certain plafond.

Estimez à l'aide du tableau ci-dessous, le plafond qui vous correspond.

Catégorie	Montants subventionnables
Sans GAEC, ni projet stratégique ni groupement d'agriculteurs	30 000 €
GAEC 2 associés sans projet stratégique	50 000 €
GAEC 2 associés avec projet stratégique	65 000 €
GAEC 3 associés sans projet stratégique	60 000 €
GAEC 3 associés avec projet stratégique	75 000 €
Projet stratégique seul	45 000 €
Groupement d'agriculteurs sans projet stratégique	100 000 €
Groupement d'agriculteurs avec projet stratégique	115 000 €
Aire de lavage collective	400 000 €

Par ex : votre projet a un total 120 000 € de dépenses éligibles. Je suis « Gaec 2 associés », je suis contraint de faire un projet stratégique (investissements supérieurs au seuil minimal de 70 000 e). Je retiens 65 000 € de plafond.

Si votre DET était de 120 000 €, le nouveau DET à retenir (total de dépenses éligibles) est donc : 65 000 €

Si votre DET était de 40 000 €, vous retenez un DET de 40 000 € (puisque vos dépenses éligibles sont inférieures à votre plafond).

4 Estimer votre taux d'aide :

Quel que soit votre configuration, vous ne pouvez pas bénéficier de moins de 40 % de taux d'aide.

Il vous faut cependant ajouter à ce taux de base d'éventuelles bonifications en vous référant aux tableaux ci-dessous et à l'arrêté qui précise les critères pour activer une bonification.

Liste des bonifications de taux d'aide possible :

Type de bonification	Valeur de la bonification
Projet stratégique	+15 %
Bonification JA/NA	Cf tableau <u>Calcul bonification JA/NA en fonction forme juridique du porteur de projet</u>
Bonification Bio	+ 10 %
Bonification Collectif/PEI (exemple CUMA)	+ 10 %
Bonification Zone Montagne	+ 5 %

Calcul des bonifications JA/NA (nouvel agriculteur) en fonction de la forme juridique du porteur de projet :

Forme juridique	Calcul Bonification JA/NA en %
Personne physique JA	+ 20 %
Personne morale sous forme sociétaire ayant des JA/NA en leur sein (minimum 10% parts sociales)	+ 20 x valeur part sociale JA (ex gaeac avec un JA détenant 50% de parts sociales : $20 \times 50\% = 10\%$)
Groupements d'agriculteurs avec des JA/NA (minimum 10% d'adhérents)	+ 20 x le % d'adhérents JA/NA

Additionner toutes vos bonifications au taux de base 40%.

Par exemple, je suis JA en bio et en zone montagne : mon taux d'aide théorique est de $40 + 20 + 10 + 5 = 75 \%$

Toutefois les taux d'aides sont plafonnés : soit à 60%, soit à 55% selon les situations.

Extrait de l'arrêté : *Il est possible de cumuler des majorations dans la limite maximale d'un taux d'aide global de 55%, sauf pour les jeunes agriculteurs (JA) et nouveaux agriculteurs (NA) qui pourront être financés à un taux maximal de 60%. Dans le cas de formes sociétaires uniquement, si les parts sociales JA dépassent 10 %, le taux maximal est aussi de 60%.*

Aussi dans l'exemple, le taux d'aide retenu sera de 60%.

5 Estimer votre subvention :

Multiplier votre DET retenu (donc éventuellement plafonné) par votre taux d'aide estimé retenu.

Exemple si mon DET est de 50 000 € et si mon taux d'aide retenu est de 60 %, faire le calcul suivant :

$50\,000 \times 60\% = 30\,000 \text{ €}$.

30 000 est l'estimation de la subvention à laquelle vous pouvez prétendre.

Reporter ce montant calculé dans le champ « montant d'aide publique sollicité auprès de ces organismes » (onglet plan de financement)

ACCUEIL RECHERCHER UNE AIDE SUIVRE MES DOSSIERS DOCUMENTS RESSOURCES

Financiers publics

Financiers publics sollicités dans la présente demande au titre du PSN: Europe (FEADER), Région Bourgogne-Franche-Comté, Département, Agence de l'Eau, ADEME

Montants d'aide publique sollicités auprès de ces organismes * €

Est-ce qu'un autre financeur public a été sollicité * ☐ Oui ☐ Non

Montants totaux des financeurs publics €

6 Saisir votre plan de financement :

Il vous reste une dernière étape à effectuer : vous devez indiquer dans l'onglet plan de financement toutes vos ressources financières. Vous devez ainsi justifier que la totalité de vos dépenses (donc avant établissement de votre DET....) soit couverte par des ressources financières.

Cases grisées : calcul automatique

- Financeurs publics (Sous total ①) : total des subventions publiques demandées.

!! On ne peut, sur cette intervention, cumuler des aides publiques en dehors du PSN

- Contributions privées (sous total ②) : total des financements de fonds privés (hors fonds propres et emprunts du porteur)
- Emprunts (sous total ③) : total de vos emprunts
- Financements du demandeur (sous total ④) : total de vos fonds propres
- Total général (① + ② + ③ + ④) : doit couvrir le total des dépenses du projet

!! Il peut arriver que le total des emprunts couvre aussi la subvention. L'idéal est d'inscrire ici la part d'emprunt permettant de compléter la subvention additionnée des fonds propres et privés

Dépenses prévisionnelles - suite

Marché public

Plan de financement prévisionnel du projet

Plan de financement prévisionnel - Pièces justificatives

Engagements du demandeur

Informations complémentaires

Financiers publics

Financiers publics sollicités dans la présente demande au titre du PSN: Europe (FEADER), Région Bourgogne-Franche-Comté, Département, Agence de l'Eau, ADEME

Montants d'aide publique sollicités auprès de ces organismes*

€

Est-ce qu'un autre montant public a été sollicité* ☐ Oui ☐ Non

Montants totaux des financiers publics*

€

Contributions privées

Existe-t-il un financeur privé ?* ☐ Oui ☐ Non

Montants totaux des contributions privées*

€

Emprunts

Avez-vous fait un emprunt pour financer votre projet ?* ☐ Oui ☐ Non

Montants totaux des emprunts*

€

Financements du demandeur

Montants d'autofinancement*

€

Existe-t-il un autre financement demandeur (équivalent à une contribution en nature) ?* ☐ Oui ☐ Non

Montants totaux des financements du demandeur*

€

Total général = coût de l'opération

Montant total de l'opération*

€